

LES PAYSAGES INSTITUTIONNALISES

LES MESURES DE PROTECTION DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Le territoire régional est réglementé par différents plans de gestion et mesures de protections. Ces dispositions correspondent aux secteurs identifiés comme étant à forts enjeux environnementaux et paysagers. Ces outils ne régissent pas les secteurs de manière homogène, ils interviennent à des échelles et selon des intensités différentes.

Les sites classés et inscrits :

La Haute-Normandie compte assez peu de sites classés au titre de la loi de 1930. Ils se répartissent en général autour de la vallée de la Seine et le long du littoral. Cinq d'entre eux sont particulièrement importants en taille : la vallée de l'Epte, la boucle des Andelys, la vallée de la Risle, le Val au Cesne et les falaises d'Etretat. Les autres restent très modestes et couvrent quelques hectares autour d'un monument ou d'un parc. Un projet de classement des boucles de la Seine à l'aval de Rouen est en cours.

Les sites inscrits à l'inventaire complémentaire sont un peu plus nombreux et concernent plus particulièrement les vallées. Ils couvrent de grandes surfaces dans la vallée de la Seine avec l'estuaire de la Risle, le Marais Vernier, les boucles de Brotonne et de Jumièges, la Seine de St-Martin-de-Boscherville à la Bouille et les coteaux de la Seine d'Amfreville-sous-les-Monts à Heudebouville. Ils concernent aussi plusieurs vallées comme la Lévrière, la Charentonne et la Guiel, la Lieure, la Vienne, la vallée du Dun, la vallée aval de l'Eaulne, la vallée du Bec, les vallées de la Durdent, de la Ganzeville et d'Etretat.

Les ZPPAUP :

On dénombre 16 ZPPAUP pour l'ensemble de la Région. Elles se concentrent sur deux secteurs privilégiés : le littoral au creux des vallées et le long de la vallée de la Seine. Gournay-en-Bray dans le pays de Bray, Verneuil sur-Avre et Nonancourt font exceptions à ces deux secteurs.

Le Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine

Normande :

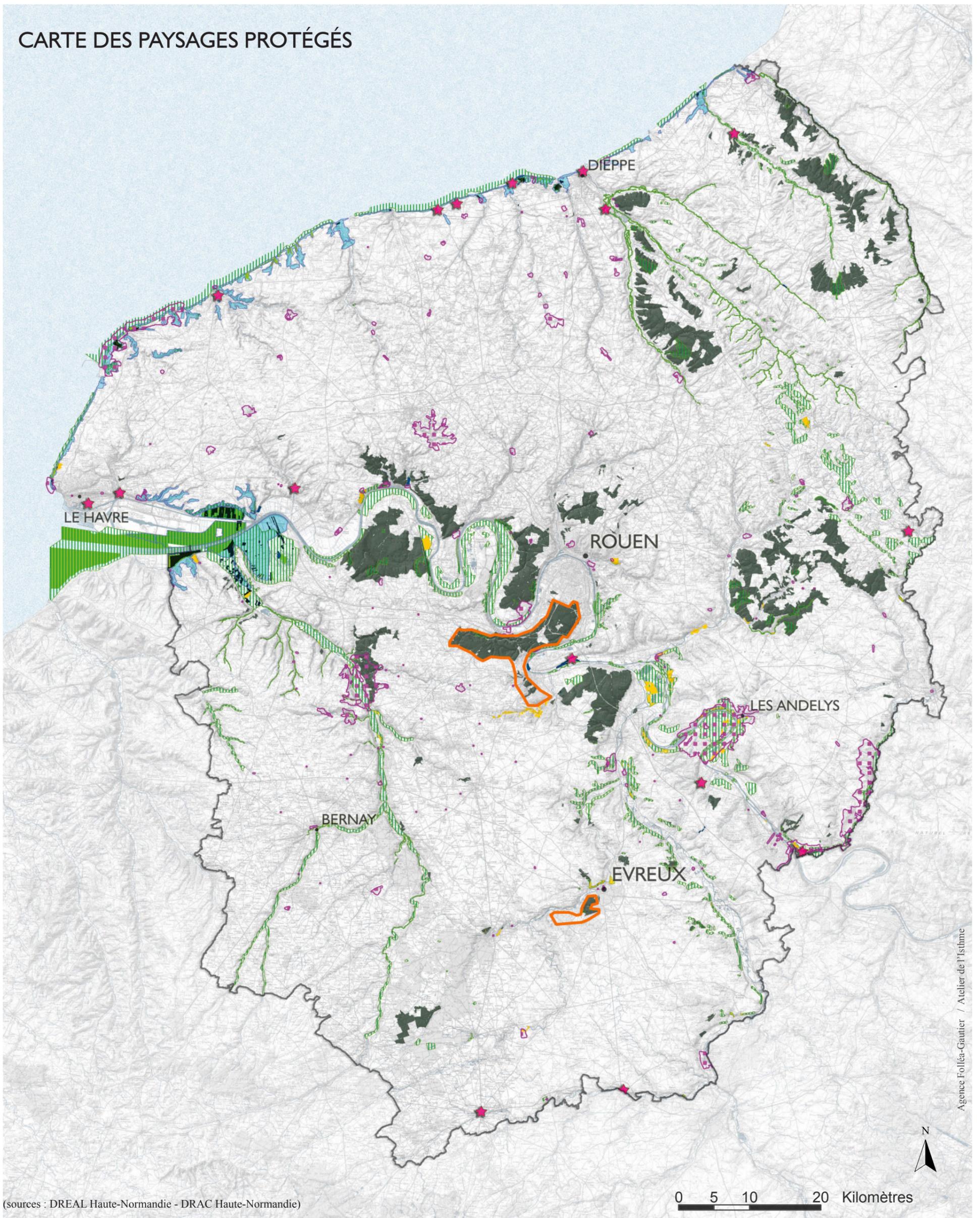
Créé en 1974, le parc couvre les boucles de la Seine entre les deux pôles urbains de Rouen et du Havre. Il se situe à l'interface du pays de Caux, du Roumois, du Marais Vernier et de la basse vallée de la Risle.

Les protections environnementales :

Les périmètres Natura 2000 couvrent de grandes surfaces, notamment sur tous les fonds de vallées et le long du littoral. Ensemble, ils forment un réseau important dont la continuité est remarquable.

Les ZNIEFF (zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique) sont de loin les secteurs reconnus les plus importants en Haute-Normandie. Elles concernent l'ensemble des vallées - petites ou grandes- y compris leurs coteaux. Elles recouvrent aussi toutes les grandes forêts de la région.

CARTE DES PAYSAGES PROTÉGÉS



(sources : DREAL Haute-Normandie - DRAC Haute-Normandie)

Agence Folléa-Gautier / Atelier de l'Isihme

Protections du patrimoine paysager

-  Site classé
-  Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager
-  Forêt de protection
-  Espace remarquable du littoral (proposition)

Protections foncières et mesures de gestion du patrimoine naturel

-  Périmètre Natura 2000
-  Périmètre «Arrêté de protection de biotope»
-  Périmètre de réserve naturelle
-  Espace naturel sensible
-  Propriété du Conservatoire du littoral
-  Forêt publique, gérée par l'ONF

Des protections réglementaires fortes qui correspondent aux grandes valeurs paysagères de la Région

La lecture de la première carte montre l'étendue du territoire régional concernée par des protections réglementaires ou par des outils de gestion. Ces mesures concernent plus particulièrement les vallées et le littoral. Constituant l'armature de ce dispositif, la vallée de la Seine concentre divers outils de protection : site classé, espace remarquable du littoral, forêt de protection, réserve naturelle, périmètre Natura 2000,.... Le littoral est lui aussi bien protégé grâce aux dispositifs du Conservatoire du Littoral. Sur le reste du territoire, les protections couvrent essentiellement les fonds de vallées, grâce aux périmètres Natura 2000 et les forêts de protections en périphérie de la ville d'Evreux. Les plateaux, en revanche, sont exclus de la plupart de ces dispositifs.

Cette répartition des protections réglementaires ou d'outils de gestion correspond aux secteurs identifiés comme étant des lieux à fortes valeurs paysagères dans l'analyse par unité : les vallées et notamment, la vallée de la Seine et ses coteaux, les falaises de la côte d'Albâtre et les forêts.

Des niveaux de protection très variables, ne concernant pas directement le paysage

Néanmoins, les secteurs répertoriés ne sont pas tous protégés de la même manière et avec la même intensité. La deuxième carte fait état des inventaires et des reconnaissances du patrimoine naturel et paysager.

Parmi, les outils recensés l'essentiel correspond en réalité à une identification des secteurs ayant un intérêt naturel (ZNIEFF, ZICO) ce qui ne protègent pas à proprement parler le paysage et n'impose pas une gestion de l'espace.

Ce sont néanmoins des espaces reconnus et à ce titre, les projets susceptibles de transformer le territoire y sont plus sensibles qu'ailleurs. Certains outils comme le Parc Naturel Régional, avec ses missions de sensibilisation et sa charte, s'apparentent plus à des plans de gestion assurant une certaine préservation de ses paysages.

Des secteurs surprotégés et d'autres marginalisés

Parmi les secteurs reconnus, une grande part ne sont en réalité qu'identifiés. Ainsi la plupart des vallées ne sont pas protégées ou très partiellement avec quelques sites classés qui ponctuent leur cours. De la même manière, le pays de Bray quoique concerné dans son ensemble par une ZNIEFF, n'est protégé qu'en partie par le dispositif Espaces Naturels Sensibles et les périmètres Natura 2000.

A l'inverse certains secteurs connaissent une impressionnante accumulation de protections. Ainsi, la boucle de Brotonne qui appartient au PNR des Boucles de Seine, cumule site classé, ENS et périmètres Natura 2000. Cette superposition de protections se retrouve également dans la boucle des Andelys, les secteurs de Saint-Martin-de-Boscherville, de Jumièges, et du Marais Vernier.

Il existe donc dans la région un système à deux vitesses. La vallée de la Seine et le littoral concentrent les protections, tandis que le reste de la région demeure largement sous-protégé. Néanmoins, le positionnement des zones Natura 2000 fait apparaître une prise de conscience de cet état de fait. Ainsi, l'essentiel de la vallée de la Risle et une grande part de la vallée de l'Eure sont désormais concernés par cet outil récent de gestion de l'espace.

CARTE DES SECTEURS RECONNUS POUR LEUR INTÉRÊT NATUREL ET PATRIMONIAL



(sources : DREAL Haute-Normandie - DRAC Haute-Normandie)

Reconnaissance du patrimoine paysager

-  Périmètre Unesco - patrimoine mondial
-  Périmètre de Parc Naturel Régional
-  Site inscrit

Inventaires du patrimoine naturel

-  Zone importante pour la conservation des oiseaux
-  Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 1.
-  Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type 2.

LES VALEURS PAYSAGÈRES CLEFS